

Bachelier : agrégé de l'enseignement secondaire inférieur orientation sciences économiques et sciences économiques appliquées

HELHa Braine-le-Comte Rue des Postes 101 7090 BRAINE-LE-COMTE
Tél : +32 (0) 67 55 47 37 Fax : +32 (0) 67 55 47 38 Mail : edu-braine@helha.be

1. Identification de l'Unité d'Enseignement

UE 76 Sociologie et politique de l'éducation			
Ancien Code	PEGC3B76SE	Caractère	Obligatoire
Nouveau Code	XEGC3760		
Bloc	3B	Quadrimestre(s)	Q2
Crédits ECTS	1 C	Volume horaire	30 h
Coordonnées des responsables et des intervenants dans l'UE	Carine DENDAL (carine.dendal@helha.be)		
Coefficient de pondération	10		
Cycle et niveau du Cadre Francophone de Certification	bachelier / niveau 6 du CFC		
Langue d'enseignement et d'évaluation	Français		

2. Présentation

Introduction

Approches historique et sociologique de l'enseignement.
Sensibilisation aux inégalités sociales et scolaires.
Les grandes réformes scolaires et leurs conséquences.
Guerres scolaires, Pacte scolaire, réseaux...

Contribution au profil d'enseignement (cf. référentiel de compétences)

Cette Unité d'Enseignement contribue au développement des compétences et capacités suivantes :

- Compétence 4 **Entretenir un rapport critique et autonome avec le savoir scientifique et oser innover**
 - 4.1 Adopter une attitude de recherche et de curiosité intellectuelle
 - 4.3 Mettre en question ses connaissances et ses pratiques
 - 4.4 Actualiser ses connaissances et ajuster, voire transformer ses pratiques
- Compétence 5 **Développer une expertise dans les contenus enseignés et dans la méthodologie de leur enseignement**
 - 5.2 S'appropriier les contenus, concepts, notions, démarches et méthodes de chacun des champs disciplinaires et psychopédagogiques
 - 5.4 Établir des liens entre les différents savoirs (en ce compris Décrets, socles de compétences, programmes) pour construire une action réfléchie

Acquis d'apprentissage visés

Au terme de l'unité d'apprentissage, l'étudiant sera capable de

- Citer, expliquer et comprendre les textes fondateurs de l'enseignement en Fédération Wallonie-Bruxelles;
- S'initier aux recherches de sociologues (Bourdieu, Dubet, Duru-Bellat, ...);
- S'ouvrir aux questions de politique éducative. Citer, expliquer et rechercher divers indicateurs de mesure d'une politique éducative;
- Comprendre et distinguer les divers principes de justice scolaire; repérer ces principes dans une situation de classe.
- Questionner le système scolaire d'un point de vue sociologique.

Liens avec d'autres UE

Prérequis pour cette UE : aucun
Corequis pour cette UE : aucun

3. Description des activités d'apprentissage

Cette unité d'enseignement comprend l(es) activité(s) d'apprentissage suivante(s) :

PEGC3B76SEA Sociologie et politique de l'éducation

30 h / 1 C

Contenu

- Constitution belge; pacte scolaire; décrets "Missions" et "discriminations positives"; Contrat pour l'école;
- Indicateurs de mesure d'une politique éducative;
- Inégalités sociales et scolaires;
- Principes de justice scolaire: mérite, égalité et respect ;
- Questions diverses de sociologie de l'éducation

Démarches d'apprentissage

Séances en présentiel, exposés théoriques, débats

Dispositifs d'aide à la réussite

Synthèses partielles régulières, séances de questions-réponses, participation active des étudiants...

Sources et références

Toutes les sources et références sont communiquées aux cours et postées sur connected.

Exemple de référence: Anne Van Haecht, L'école à l'épreuve de la sociologie, 3e édition 2006 de boeck.

Supports en ligne

Les supports en ligne et indispensables pour acquérir les compétences requises sont :

Tous les supports sont communiqués sur connected.

4. Modalités d'évaluation

Principe

Examen oral en petit groupe

Pondérations

	Q1		Q2		Q3	
	Modalités	%	Modalités	%	Modalités	%
production journalière						
Période d'évaluation			Exo	100	Exo	100

Exo = Examen oral

Dispositions complémentaires

Néant

Référence au RGE

En cas de force majeure, une modification éventuelle en cours d'année peut être faite en accord avec le Directeur adjoint de département, et notifiée par écrit aux étudiants. (article 66 du règlement général des études 2024-2025).